

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux réalisés par SATELEC, 10 route du Looweg – 59380 QUAËDYPRE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : - Le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue entre la Place Jules Leriche et la Place Jean-Jaurès. Le stationnement sera interdit le long de la Place Jules Leriche côté Vincent Traiteur du **Judi 11 Janvier 2024 au Vendredi 16 Février 2024**.

Article 2 : Une déviation par la RD225, rue François Cousin, rue Anatole France, Avenue Bernard Chochoy, rue Candide Cousin, rue Pasteur et rue Victor Hugo.

Article 3 : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de SATELEC,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 10 Janvier 2024.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **10 JAN. 2024**